

Regard sur l'immigration gaspésienne en Minganie (1850-1875)

Émilie Devoe

Volume 15, numéro 2, 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11468ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Devoe, É. (2009). Regard sur l'immigration gaspésienne en Minganie (1850-1875). *Histoire Québec*, 15(2), 19–24.

Regard sur l'immigration gaspésienne en Minganie (1850-1875)¹

par Émilie Devoe,

historienne responsable de l'animation et des communications, Musée de la Gaspésie

Née à Sept-Îles, Émilie Devoe est diplômée en histoire de l'Université du Québec à Rimouski. Elle a réalisé divers travaux de recherche pour des organismes du Bas-Saint-Laurent (Cimetière de Rimouski, Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications, etc.), a collaboré à la réalisation d'expositions (Musée régional de Rimouski, Musée des Ursulines de Québec) et publié des articles dans L'Estuaire et la Revue d'histoire de la Côte-Nord. Elle est aujourd'hui responsable de l'animation et des communications au Musée de la Gaspésie.

Les Nord-Côtiers présentent une grande diversité d'origines et d'appartenances. Au XIX^e siècle, le peuplement de la Minganie reflète bien cette diversité. Dès 1854, des familles acadiennes originaires des Îles-de-la-Madeleine s'établissent sur la Côte-Nord et fondent les villages de Pointe-aux-Esquimaux (Havre-Saint-Pierre), Aguanish, Natashquan et Kégaska. À la même époque, un peu plus à l'ouest, des Gaspésiens fondent de petits postes de pêche entre les rivières Moisie et Mingan. Naissent ainsi les villages de Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Magpie, Rivière-Saint-Jean et Longue-Pointe-de-Mingan. Pour quelles raisons ces Gaspésiens ont-ils migré vers la Minganie? De quelle façon se sont-ils implantés sur le territoire? Tentons d'y voir un peu plus clair...

Suivre la morue...

En Gaspésie, au début du XIX^e siècle, l'économie repose principalement sur la pêche à la morue. De grandes compagnies jersiaises exploitent des établissements de pêche et contrôlent pratiquement toutes les étapes de la production et du commerce de la morue.

La *Charles Robin Company*, « la plus ancienne et la plus puissante des entreprises jersiaises », possède des postes à Paspébiac, Percé et Grande-Rivière. Elle est également présente à Nouvelle, Bonaventure, New Carlisle, Port-Daniel et Newport. Et elle n'est pas seule! L'expansion du commerce de la morue pousse certains employés jersiais de la *Charles Robin Company* (LeBoutillier, Fruing, Collas, De La Parelle, Fauvel...) à quitter leur employeur pour tenter leur chance comme entrepreneurs. Ils fondent leurs propres compagnies, adoptant le même fonctionnement et les mêmes principes de gestion que la Robin. Progressivement, les compagnies jersiaises étendent ainsi leurs activités dans la Baie-des-Chaleurs et sur la pointe de la péninsule gaspésienne.

Or, avec les années, la morue remonte de moins en moins profondément à l'intérieur de la Baie-des-Chaleurs. La multiplication des postes de pêche est-elle en cause? Quoiqu'il en soit, la pêche à la morue diminue dans la grande baie au cours du XIX^e siècle. Les compagnies délaissent donc cette zone de pêche au profit d'autres plus productives. À partir des années 1840, les pêcheurs de Paspébiac,

Bonaventure, Caplan et Maria prennent ainsi l'habitude de se déplacer vers les postes de pêche situés plus à l'est, notamment vers Grande-Rivière, Newport, Pabos, l'Anse-à-Beaufils et Percé.

Certains pêcheurs parcourent de plus grandes distances encore. Ils se déplacent vers les nouveaux postes de pêche du littoral nord de la Gaspésie. D'autres explorent les eaux de l'île d'Anticosti et de la côte nord du golfe Saint-Laurent, où ils trouvent une morue si abondante que les pêcheurs, voulant donner quelque idée de cette abondance, disaient que l'on aurait pu « marcher à la raquette sur les eaux! »

Sur la Côte du Nord

À la même époque, sur l'autre rive du golfe, on assiste au démantèlement d'un règne puissant : celui de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette compagnie, locataire des Postes du Roi ainsi que des seigneuries de l'Île-aux-Œufs et de Mingan depuis 1830, profitait jusqu'alors du monopole exclusif de l'exploitation des ressources sur le territoire et interdisait toute occupation ou exploitation concurrente².



Prise en août 1946, cette photographie présente un ancien poste de la Baie d'Hudson, celui de Mingan, maintenant abandonné.

(Source : Collection histoire régionale, Société historique de la Côte-Nord)

Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, cependant, des secousses démographiques et économiques menacent l'équilibre du géant. De 1830 à 1840, la population canadienne-française s'accroît rapidement. Les vieilles paroisses de la vallée laurentienne, surpeuplées, absorbent difficilement ce trop-plein démographique. On favorise donc la colonisation de nouveaux terroirs à l'intérieur du Québec. Pourquoi ne pas permettre aux cultivateurs des régions de Québec et de Charlevoix de traverser le fjord du Saguenay pour exploiter les terres de la Haute-Côte-Nord? Parallèlement à ce surpeuplement démographique, on assiste à l'essor de l'industrie du bois de sciage. Les grands industriels du bois, William Price en tête, exercent de vives pressions auprès des autorités gouvernementales pour accéder aux

vastes forêts du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

La juridiction exclusive de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur le territoire et les ressources de la Côte-Nord est donc remise en question. L'action combinée des pressions démographiques et économiques aura finalement raison du monopole de cette entreprise sur une partie du territoire. Dès 1842, on ouvre officiellement les Postes du Roi (de Tadoussac à Moisie) au peuplement libre. La seigneurie de Mingan (du Cap-aux-Cormorans jusqu'à Blanc-Sablon) demeure toutefois, quant à elle, sous le contrôle de la Compagnie.

Les pêcheurs gaspésiens et madelinots, habitués à pêcher dans les eaux avoisinantes, n'attendent manifestement pas le règlement de ces formalités pour s'installer

sur la seigneurie de Mingan. Dès 1849³, des Gaspésiens y fondent de petits établissements de pêche saisonniers. Ils seront suivis, peu de temps après, par des familles entières de Madelinots.

L'historien Jean-Pierre Bélanger retrace, dans les archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de nombreuses plaintes et requêtes concernant l'intrusion de pêcheurs gaspésiens et madelinots sur la seigneurie de Mingan. « Dans la Seigneurie de Mingan, explique-t-il, ce sont les goélettes des pêcheurs gaspésiens et madelinots qui semblent représenter la menace la plus sérieuse (pour la Compagnie de la Baie d'Hudson). Ceux-ci n'hésitent pas, en plus d'exploiter les pêcheries de la morue, de baleine et de saumon, à transiger des fourrures et de l'huile de loup-marin avec les Montagnais, au mépris des instructions des agents (de la Compagnie) ».

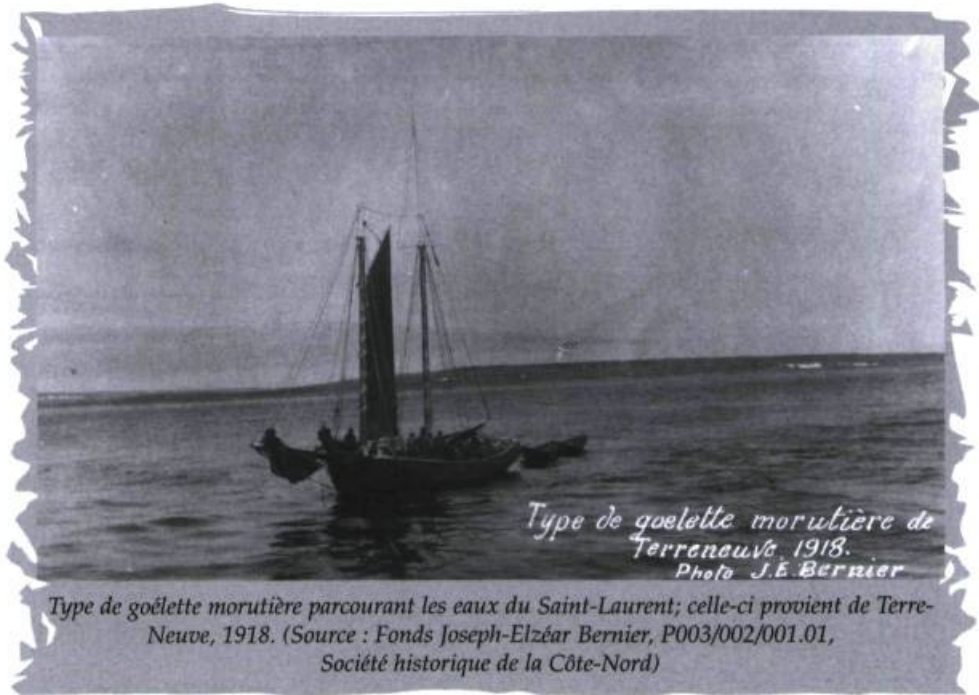
Dès 1844, le commis de Sept-Îles, Alexander Robertson, dénonce la pêche illégale pratiquée depuis quelques années dans la baie par des goélettes-baleinières gaspésiennes. D'autres intrusions de pêcheurs sont signalées à l'embouchure des rivières Moisie, Sheldrake, Magpie, Saint-Jean, Mingan, Natashquan et dans la baie de Kégaska. « Malgré ses objections, la compagnie de la Baie d'Hudson ne peut bientôt plus retarder l'inévitable », c'est-à-dire l'ouverture au peuplement libre de la seigneurie de Mingan. Celle-ci sera officiellement promulguée en 1853.

Dès 1854, « les postes de pêches se multiplièrent rapidement et pendant les vingt années qui suivirent, des dizaines et des dizaines de familles originaires des Îles-de-la-Madeleine et de la Baie-des-Chaleurs vinrent s'installer à demeure. »

Premiers résidents saisonniers

Comme nous l'avons vu précédemment, le déclin de la pêche à la morue dans la Baie-des-Chaleurs et le déplacement des zones de pêche mènent les pêcheurs gaspésiens à fréquenter les eaux de l'île d'Anticosti et de la Côte-Nord⁴. Les pêcheurs espèrent y trouver une ressource plus abondante et, du coup, augmenter leurs revenus. Les compagnies de pêche, quant à elles, souhaitent étendre leur bassin de collecte de morue et leurs marchés locaux, ce qui leur permettrait d'accroître leurs profits. La taille moyenne des établissements de pêche nord-côtiers s'avérant, de surcroît, beaucoup plus grande que celle des établissements gaspésiens de l'époque, il est probable que ce changement d'échelle, avec tous les avantages qu'il comporte – marge de profit accrue, statut socio-économique plus élevé – ait pu redoubler l'intérêt des entrepreneurs gaspésiens pour l'aventure nord-côtière.

La migration saisonnière des pêcheurs gaspésiens vers la Côte-Nord ne marque donc pas une rupture; elle s'inscrit plutôt en continuité avec l'expansion des pêcheries gaspésiennes amorcée au cours des années 1840-1850.



Type de goëlette morutière de Terre-Neuve, 1918.
Photo J.É. Bernier

Type de goëlette morutière parcourant les eaux du Saint-Laurent; celle-ci provient de Terre-Neuve, 1918. (Source : Fonds Joseph-Elzéar Bernier, P003/002/001.01, Société historique de la Côte-Nord)

Cette migration s'effectue d'abord grâce à l'initiative de petits entrepreneurs indépendants : les Touzel, Sirois, Collas, Fauvel, Becker, LeGros, LeBrun, Vibert, Loisel (Wezel), Gallienne, Hamilton, De LaParelle... Ces derniers s'établissent principalement entre les rivières Moisie et Mingan⁵. Ils y fondent les postes de Rivière-Manitou, Rivière-Chaloupe (Shallop Creek), Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Indian Harbour, Ridge Point, Magpie, Rivière-Saint-Jean et Longue-Pointe-de-Mingan, pour ne nommer que les principaux⁶.

Ces petits entrepreneurs recrutent une grande partie de leur main-d'œuvre en Gaspésie, principalement dans la Baie-des-Chaleurs. Tel que cité dans *l'Histoire de la Gaspésie* de Desjardins, Frenette et Bélanger, le commandant Pierre Fortin, inspecteur du ministère de la Marine et des Pêcheries, note à ce sujet en 1859 :

« Partout sur la côte de la Baie des Chaleurs, il se préparait des expéditions pour la pêche de la morue sur la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Mais c'est surtout Bonaventure, Paspébiac et le Port-Daniel qui fournissent le plus grand nombre de pêcheurs qui, le printemps, laissent leurs demeures et leurs familles pour aller se livrer aux rudes travaux de leurs métiers sur la côte si inhospitalière du Labrador, mais en même temps si riche de poissons de la plus belle espèce, pour ne revenir que l'automne avec les produits de leur pêche.

Cette migration saisonnière ira en s'intensifiant, atteignant son point culminant entre les années 1855 et 1865. On retrouve bientôt des pêcheurs de l'Anse-du-Cap et de Percé à Rivière-Chaloupe; de Malbaie et de Pointe-Saint-Pierre à Sheldrake; de Bonaventure et de Paspébiac à Rivière-au-Tonnerre; de Carleton, New Carlisle et Grande-Rivière à Rivière-Saint-Jean et

Longue-Pointe-de-Mingan. Le commandant Pierre Fortin constate, en 1861 :

La population de la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent a plus que triplé depuis 1851, c'est-à-dire pendant une période de dix années, (...) sur la partie ouest de la côte principalement; c'est là, en effet, que se sont portés les pêcheurs depuis que la loi leur a permis de fonder des établissements de pêche sur la côte du Labrador sans être molestés comme auparavant par les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson. (...) Il n'y avait pas un seul établissement sur la côte, entre le havre de Mingan et la baie des Sept-Îles, et il ne s'y prenait pas quintal de morue. (...) Maintenant, il n'y a pas une rivière, une anse, une crique qui ne soient occupées, et il s'y prend, tous les ans, de 30 000 à 35 000 quintaux de morue, sans compter les autres poissons.

S'enraciner sur la Côte-Nord

Quelques familles gaspésiennes s'établissent en Minganie dès les années 1850. Cette population pionnière se constitue d'abord de pêcheurs indépendants. Un grand nombre d'engagés se joignent à ces résidents pendant la saison de pêche : pêcheurs, décolleurs, piqueurs, trancheurs et saleurs. Ces travailleurs sont bientôt suivis d'hommes de métier (charpentiers, forgerons, tailleurs de voile...) et d'autres employés (commis, cuisiniers, domestiques...) au service des compagnies de pêche. Petit à petit, certains de ces saisonniers s'établissent définitivement sur la côte. Il faudra toutefois attendre le tournant des années 1870 pour assister à la formation d'un véritable noyau de résidents permanents.

En effet, c'est à la suite de l'implantation de grandes compagnies de pêche que les postes de

pêche saisonniers se transforment peu à peu en établissements permanents. La compagnie jersiaise *LeBoutillier Brothers* établit des comptoirs à Rivière-au-Tonnerre en 1860 et à Magpie en 1865, suivie de près par la *Charles Robin Company*, qui ouvre un comptoir à Magpie en 1871. Les petits entrepreneurs indépendants sont peu à peu chassés ou absorbés par ces deux compagnies, devenues rapidement les plus importantes sur le territoire.

À partir des années 1870, c'est autour des comptoirs de ces grandes compagnies de pêche que se forment les premières communautés de la Minganie. Les compagnies construisent des bâtiments : maisons, *coo-krooms* (pour loger les pêcheurs saisonniers), hangars, entrepôts et magasins. Elles possèdent également leurs propres bateaux de pêche et leur flotte de navires marchands. Dès 1872, une goélette assure un service postal entre la Gaspésie, l'île d'Anticosti et la Côte-Nord durant la saison de navigation. « Les relations entre cette région et la péninsule de Gaspé se resserrent davantage. (...) La Côte-Nord est devenue une région d'émigration pour les Gaspésiens. » Grâce à toutes ces infrastructures, le peuplement de la région se consolide. Le nombre maximal de stations de pêche sur la Moyenne-Côte-Nord sera atteint vers 1875, avec un total de 30 établissements abritant chacun une population moyenne de 47 personnes.



*Débarquement et préparation de la morue
Établissement de pêche
des Bros. Blanc Sablon.
Photo J.E. Bernier*

Établissement de pêche situé à Blanc Sablon où on débarque et prépare la morue. Celui-ci appartient à la compagnie de pêche Jos Bros installée à Blanc Sablon, vers 1918. (Source : Fonds Joseph-Elzéar Bernier, P003/001/005.07, Société historique de la Côte-Nord)

Ces nouveaux résidents tirent, directement ou non, la majeure partie de leurs revenus de l'exploitation de la morue. Ils pêchent également le caplan, le lançon et le hareng (poissons qui servent surtout de bouette ou boëtte, c'est-à-dire d'appâts nécessaires à la capture de la morue), ainsi que le saumon, le flétan, le maquereau et le homard. Ils pratiquent enfin d'autres activités complémentaires à la pêche : la chasse, la cueillette, le piégeage d'animaux à fourrures, l'élevage et l'horticulture.

En dehors de la saison de pêche, un tel environnement demeure toutefois peu permissif. La population atteint rapidement un seuil limite au-delà duquel les ressources du milieu s'avèrent

insuffisantes. Dès leur premier hiver en Minganie, certains pionniers sont confrontés à de sérieuses difficultés de subsistance. En 1868, le ministre de la Marine et des Pêcheries charge J. U. Gregory, commissaire du gouvernement de la province de Québec, « de s'enquérir des causes de la misère sur la Côte du Labrador, de distribuer des vivres aux familles dans le besoin et d'emmener de là celles qui voudraient partir ». Malgré les secours du gouvernement (qui distribue farine, pois, lard, mélasse, thé, vêtements et couvertures), plusieurs familles se déplacent ou quittent carrément la côte pour assurer leur survie⁷. Certains migrent pour un hiver, d'autres partent sans espoir de retour.

Si une population permanente s'établit progressivement en Minganie, elle demeure par contre assez mobile, soumise aux aléas du climat et du produit de la pêche. Or, en dépit de ces conditions difficiles, certaines familles gaspésiennes s'ancreront définitivement en Minganie. Parmi celles-ci, mentionnons les Girard, Huard, Ross, Duguay, Loisel, Frelatte, Roussy, Touzel, Poirier, Mercier, Bisson et Desrosby⁸. Ces noyaux de peuplement donneront naissance aux villages actuels de Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Magpie, Rivière-Saint-Jean et Longue-Pointe-de-Mingan.



J. U. Gregory, commissaire du gouvernement de la province de Québec dans son bureau, vers 1893.
(Source : Collection histoire régionale, Société historique de la Côte-Nord)

Notes

- ¹ Excluant le cas des immigrants gaspésiens à l'Île d'Anticosti.
- ² Il ne faut pas confondre la seigneurie des îles et îlets de Mingan et celle de Terre-Ferme qui appartiendront un certain temps à deux groupes différents.
- ³ L'histoire orale diffère cependant des documents officiels. Par exemple, on dit que Thaddée Leblanc et sa famille, les fondateurs de Longue-Pointe-de-Mingan, se seraient établis là, dès 1849. À la question posée par le recenseur fédéral en 1861, l'ensemble des familles de ce lieu, comme d'autres lieux gaspésiens de la Minganie, répondent qu'elles y sont depuis 1859-1860, etc.; donc nulle part est-il question de 1849. Il sera un jour intéressant de découvrir que, pour chacun de ces villages gaspésiens de la Minganie, une firme principale semble avoir attiré certaines familles de villages précis en ces lieux. Par exemple, les Hamilton et Fauvel pour Longue-Pointe-de-Mingan, Touzel pour Sheldrake, etc.
- ⁴ La spécificité des espèces pêchées détermine la migration des Madelinots, mais il en est de même pour divers autres facteurs historiques et économiques.
- ⁵ Sans oublier le Petit Natashquan pour De LaParelle, dans les environs du quai fédéral actuel du village de Gilles Vigneault, et non Nutashquan où était situé le poste de la *Hudson's Bay Company*.
- ⁶ Le Dock, Prime Rose Cove, Whale Cove, Gibraltar Cove, Jupiragon, English Bay, l'Anse-aux-Fraises, Fox Bay s'ajoutent à cette liste.
- ⁷ Les témoignages disponibles à ce sujet concernent surtout les villages acadiens de Pointe-aux-Esquimaux et Natashquan. Nous pouvons toutefois présumer que cette situation s'apparente sensiblement à celle des autres villages et de la Moyenne-Côte-Nord.
- ⁸ Certains de ces patronymes sont d'origine jersiaise. Ces familles de pêcheurs, de souche jersiaise, ont néanmoins vécu en Gaspésie (plusieurs y sont nés) avant de migrer vers la Côte-Nord.

Bibliographie

- BÉLANGER, Jean-Pierre, « La Gaspésie et la Cie de la Baie d'Hudson, 1834-1910 », dans *Gaspésie*, vol. 31, n° 3, septembre 1993, p. 28 à 32.
- CHAREST, Paul, « Écologie culturelle de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent », dans TREMBLAY, M.-A. et L. G. GOLD, *Communautés et cultures éléments pour une ethnologie du Canada français*, Éd. HRW, p. 53, 70, 76.
- DESJARDINS, Marc, Yves FRENETTE et al., *Histoire de la Gaspésie*, Éditions IQRC/PUL, Collection Les régions du Québec, Sainte-Foy, 1999 (1981), p. 238, 244, 249, 258.
- LACOURSÈRE, J., PROVENCHER, J., et D. VAUGEOIS, *Canada-Québec; synthèse historique*, Éditions du renouveau pédagogique, Montréal, 1970, p. 365.
- LEPAGE, André, « Les crises de subsistance dans une économie régionale; Les communautés de pêcheurs de la Baie des Chaleurs, 1815-1850 », dans *Anthologie et sociétés*, vol. 16, n° 2, 1992, p. 39.
- LEPAGE, André, « Cap sur le nord! » dans *Saguenayensia*, vol. 29, n° 1, janvier-mars 1987, p. 19.
- LEPAGE, André, « La pêche à la morue sur la Moyenne Côte-Nord en 1861 » dans *Saguenayensia*, vol. 29, n° 1, janvier-mars 1987, p. 26 à 28.
- LEPAGE, André, « Le peuplement maritime » dans Pierre Frenette (dir.), *Histoire de la Côte-Nord*, Ed. IQRC/PUL, Collection Les régions du Québec, Sainte-Foy, 1996, p. 243, 257-269.
- LEPAGE, André, « Le petit Paspébiac du Nord; l'implantation de la compagnie Robin à Magpie en 1871 », dans *Gaspésie*, vol. 26, n° 4 (104), déc. 1988, p. 31-39.
- PERRON, Normand, « Le peuplement agro-forestier », dans Pierre Frenette (dir.), *Histoire de la Côte-Nord*, Éditions PUL/IQRC, Collection Les régions du Québec, n° 9, Sainte-Foy, 1996, p. 298-299.
- VIGNEAU, Placide, *Un pied d'ancre*, Éditions Le Quotidien, Lévis, 1969, p. 158.
- Documents de la session parlementaire, 1861-1862, Rapport annuel de Pierre Fortin, p. 30-31.
- Documents de la session parlementaire du Canada, 1870, vol. 3 (vol. 4), n° 11, p. 28.
- Documents de la session du Canada, Rapport du ministre P. Mitchell, 1870, vol. 3 (vol. 4), n° 11, annexe 3, p. 20.
- Recensement nominatif du gouvernement du Canada, Canada-Est, comté de Saguenay, 1861.